

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 28 août 2017, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard , conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier

ÉTAIENT ABSENTS

Messieurs:
Mario Léonard , conseiller
Yvon Forget, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

2017-08-208

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général.

ADOPTÉE

2017-08-209

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUILLET 2017

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 10 juillet 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2017 du conseil municipal, tel que soumis.

ADOPTÉE

2017-08-210 TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2017-07

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2017, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires tel qu'indiqué dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

2017-08-211 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 28 août 2017 à savoir:

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	281 641.94 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	11 419,96 \$
AUTRES DÉPENSES	43 067,62 \$
TOTAL DU MOIS	336 129.52 \$

ADOPTÉE

2017-08-212 RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX - ALTITUDE 727

CONSIDÉRANT que l'entreprise « *Altitude 727 SENC* » a fait une demande de permis d'alcool;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage municipal autorise cette activité;

CONSIDÉRANT que la Régie des alcools, des courses et des jeux désire obtenir de la municipalité une approbation du plan et des « calculs de la capacité » des lieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité confirme à la Régie des courses et des jeux que le plan (P-1) et le tableau du « calcul de la capacité » (C-1) sont approuvés par la Municipalité de Ferme-Neuve comme documents conformes.

ADOPTÉE

2017-08-213 RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX - ÉRABLIÈRE 4 PRINTEMPS 2017 - 9294-9130 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT que l'entreprise « *Érablière 4 printemps 2017 - 9294-9130 Québec inc.* » a fait une demande de permis d'alcool;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage municipal autorise cette activité;

CONSIDÉRANT que la Régie des alcools, des courses et des jeux désire obtenir de la municipalité une approbation du plan et des « calculs de la capacité » des lieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité confirme à la Régie des courses et des jeux que le plan (P-1) et le tableau du « calcul de la capacité » (C-1) sont approuvés par la Municipalité de Ferme-Neuve comme documents conformes.

ADOPTÉE

2017-08-214 ANNULATION D'UNE FACTURE 2010 - AUBERGE LE RABASKA

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à annuler la facture CRF1000626 de 2010, en capital et intérêts au montant de 100,00 \$.

ADOPTÉE

2017-08-215 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2017-02-031 - TAUX DES SALAIRES DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à abroger la résolution 2017-02-031 - Taux des salaires du personnel électoral séance tenante.

ADOPTÉE

2017-08-216 DÉMISSION DE MME VENNE AU POSTE DE BRIGADIÈRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les membres du conseil acceptent la démission de Madame Suzanne Venne qui occupe un poste de brigadière à la Municipalité de Ferme-Neuve.

QUE cette démission soit effective à compter du 8 août 2017.

QU'une lettre lui soit envoyée pour la remercier des années travaillées à la municipalité.

ADOPTÉE

2017-08-217 ENGAGEMENT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (ACHAT LOT 5 091 844)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire mettre en vente le lot numéro 5 091 844, afin que celui-ci serve de projet commercial;

CONSIDÉRANT que le lot 5 091 844 est sous conditions spéciales (clause résolutoire) de la part du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire mettre fin à l'entente intervenue le 12 décembre 1989 pour ce qui est de la clause résolutoire: le terrain doit servir seulement qu'à des fins routière, parc, détente ou loisir. Effectif et concerne le lot 5 091 844 seulement.

CONSIDÉRANT que la municipalité a accepté par la résolution numéro 2017-03-066 de faire l'acquisition du lot aux conditions du MTMDET;

CONSIDÉRANT que ledit ministère désire s'assurer que le projet de commercialisation de ces terrains n'est que pour un seul projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que les terrains serviront qu'à un seul projet de commercialisation et qu'ils ne seront pas vendus en parcelle.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que cette vente se fera par offre publique seulement en ce qui concerne le lot 5 091 844 du cadastre du Québec seulement.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 136

Le directeur général dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 136 autorisant le financement pour défrayer la contribution Canada/Québec (TECQ) de 1 059 986 \$ sur une période de 20 ans.

Des copies du règlement ont été mises à la disposition du public.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 136

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Pauline Lauzon à l'effet qu'elle présentera le règlement numéro 136 autorisant le financement pour défrayer la contribution Canada/Québec (TECQ) de 1 059 986 \$.

2017-08-218

REMBOURSEMENT DE TAXES MUNICIPALES (MODIFICATION DE L'ÉVALUATEUR)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à rembourser la somme de 222,82 \$ pour le dossier matricule 8573 55 7048 à la suite d'une modification émise par l'évaluateur.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2017-08-219 AGRICOLES FERME-NEUVE INC.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur des loisirs à faire réparer le tracteur Massey 235 au montant estimé de 1 647 \$ avant les taxes applicables à l'entreprise *Agricoles Ferme-Neuve inc.* tel que décrit dans sa correspondance du 20 juillet 2017.

QU'un montant de 1 750 \$ soit pris à même le surplus accumulé 2016 pour payer ces réparations.

ADOPTÉE

2017-08-220 AMÉNAGEMENT D'UN VESTIAIRE RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à payer la demande de paiement numéro 2 au *Groupe Piché Construction inc.* pour la construction d'un nouveau local au centre sportif Ben-Leduc au montant de 900 \$ plus les taxes applicables.

DE PLUS, suite à l'approbation de Monsieur Stéphane Bouchard, ingénieur le directeur général est autorisé à verser les retenues pour un montant de 1 658,56 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2017-08-221 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 23-23

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 23-23 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

2017-08-222 RECOMMANDATION DE PAIEMENT FN-16-V-03 - REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA 12E AVENUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à verser la somme de 45 010,44 \$ plus les taxes applicables à *Bircon Inc.* représentant le deuxième versement pour les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc de la 12^e Avenue, suite à la recommandation de la firme d'ingénieur *N. Sigouin Infra-conseils.*

ADOPTÉE

2017-08-223 DEMANDE D'AVANCE CONCASSAGE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à verser une avance à 2626-3350 Québec inc. pour les travaux déjà effectués pour le concassage contrat FN-17-V-09 soit le montant de 20 000 \$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE

2017-08-224 NOMINATION D'UN CHEF POMPIER (INTÉRIM)

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'officier au service de la brigade d'incendie de Ferme-Neuve Monsieur Jean-Yves Cardinal soit nommé chef pompier par intérim pour la période d'absence de Monsieur Jean-Luc Charbonneau.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

2017-08-225 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 28 août 2017 soit levée, il est 20 h 25.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général et secrétaire-
trésorier